

ABSENTS:

DÉPARTEMENT DE LA DORDO (Publié le 23/11/2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022 Reçu en préfecture le 22/11/2022

ID: 024-212400378-20221117-D20220117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20220117

Rapporteur: Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN

Service : Centre Municipal de Santé Secrétaire de séance : Joëlle ISUS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT NOVEMBRE, à 18 heures,

les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10/11/2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON,

Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Mîchaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (2), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Adib BENFEDDOUL (3),

Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN a donné délégation à Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN

> Marc LETURGIE a donné délégation à Christian BORDENAVE Florence MALGAT Josie BAYLE a donné délégation à Fatiha BANCAL a donné délégation à Alain BANQUET

Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ après le vote du dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur - Territoire Bergeracois »

(2) Départ au dossier n°22 « Motion sur l'installation d'un incinérateur - Territoire Bergeracois »

(3) Arrivée avant le dossier n°1 « Rapport sur les orientations budgétaires 2023 »

ACTUALISATION PROJET DE SANTÉ - CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

VU l'Ordonnance n°2018 - 17 du 12 janvier 2018 relative à la création et au fonctionnement des centres de

VU les articles L6323-1 à L6323-15 du Code de la Santé Publique :

VU le décret du 27 février relatif aux centres de santé ;

VU les articles D6323-1 à D6323-15 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé :

VU la délibération n°D20160052 du 28 avril 2016 relative à la création d'un centre de santé municipal et au recrutement de médecins et personnel salariés.

CONSIDÉRANT l'importance de réajuster les objectifs de santé publique portés par la Collectivité ;

CONSIDÉRANT le cahier des charges relatif aux obligations institutionnelles ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le projet de santé actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'actualisation du Projet de santé du Centre Municipal de Santé de la Ville de BERGERAC qui sera transmis à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir) Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Adib BENFEDDOUL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 2 2 NOV. 2022

2 3 NOV. **2022** et de l'affichage en date du

d'une durée de deux mois conformément aux

Première

Adiointe.

ence ROUAN

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire.

Joëlle ISUS